
SINGAPOUR - Réunion conjointe du Conseil de l'ICANN et des représentants des opérateurs de registre
Mardi 10 février 2015 - 14h15 à 15h15
ICANN – Singapour, Singapour

KEITH DRAZEK: Bonjour, tout le monde. Nous allons commencer très bientôt. Est-ce que tout le monde veut bien s'asseoir?

Donc, bonjour à tous. Keith Drazek pour le groupe des représentants des opérateurs de registres. Je vais donc commencer et souhaiter la bienvenue à tous.

Donc, pour cette réunion entre le Conseil d'administration et les représentants des opérateurs de registres de l'ICANN 52, nous sommes donc très heureux d'être ici pour discuter.

Juste avant de commencer, nous avons entendu dire des sessions du GNSO et du Conseil d'administration que ce serait intéressant de reformuler la structure des réunions du mardi. Ils en ont parlé ce matin. Nous aussi, nous serions ouverts à cette nouvelle initiative pour pouvoir ainsi participer de façon plus structurée. Nous aussi, nous serions ouverts à cette possibilité. Je sais que nous avons envoyé une liste préliminaire des sujets dont nous voulons discuter, mais nous avons aussi décidé que nous aimerions aller un petit peu plus en détails. J'en ai parlé à Steve tout juste avant de commencer.

Une des choses qui nous intéresserait est de parler de la relation entre le Conseil d'administration et le GAC et de voir comment cela a un

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

impact sur toutes les parties contractuelles et sur la communauté en général.

La prédictibilité, c'est un peu le mot de la semaine. La prédictibilité des processus et de tous les systèmes : suivre les règles, participer avec de la bonne volonté et voir où tous ces processus vont nous mener. Et comment allons-nous arriver donc au but recherché?

Si nous en avons le temps, nous aimerions aussi parler des questions que nous avons reçues de la part de Fadi et du Conseil d'administration, peut-être même aborder un exercice pour la semaine : voir ce qu'il serait bon d'envisager pour ICANN en 2015? Quels sont les risques pour l'entreprise, quels sont les risques pour la communauté en 2015? En avançant, nous voudrions avoir les opinions du Conseil d'administration sur ces sujets. Avoir un bon dialogue entre nous serait une bonne chose. Steve?

STEVE CROCKER:

Merci. De la part du Conseil d'administration, nous voudrions souhaiter la bienvenue à tout le monde.

Quelque chose s'est passé. Je ne sais pas si Keith est au courant.

Vous êtes tous venus dans une salle où nous avons passé, nous, toute la journée. Tout le monde vient nous voir durant la journée. La logistique fonctionne bien, mais nous savons que nous allons devoir faire des changements pour cette journée. C'est notre quatrième réunion de ce genre depuis ce matin. Au préalable, Keith nous avait dit dans le passé que c'était notre salle. Moi, je pense que c'est votre réunion, pas notre



réunion. Même si c'est notre salle, c'est votre réunion. Moi, je pense que c'est un point sensible, et on veut ainsi commencer sur une note positive. Donc c'est votre salle, pas la nôtre.

Cette question de la communication entre le GAC et le Conseil d'administration est un point très intéressant. C'est un défi aussi, parce que la dynamique naturelle entre ces relations est différente. Le fait que l'on doive identifier les questions nous aiderait à trouver des solutions pour aider les dynamiques entre les deux groupes, et pour avoir une meilleure harmonie.

Je vais vous repasser la parole. Je vous remercie. Je m'attends à de bonnes discussions bien vigoureuses comme d'habitude.

KEITH DRAZEK:

Oui, merci, Steve. Donc, pour être clair, j'ai demandé la permission d'ouvrir la séance.

STEVE CROCKER:

Ne vous inquiétez pas, vous êtes pardonné!

KEITH DRAZEK:

Nous comprenons la discussion des relations entre les différents groupes, les différentes structures. Nous savons que c'est un sujet sensible, nous reconnaissons cela. Nous sentons que c'est un sujet important à discuter. Nous avons entendu cela de la part de tous les membres. Donc, ce n'est pas seulement une ou deux personnes qui veulent en parler. Nous parlons des préoccupations, des questions des



membres. On a l'impression que c'est un sujet auquel l'on ne fait pas face directement.

La communauté en général est moins prévisible. Il faut trouver des d'éviter cela, pour s'assurer que tout le monde comprenne bien comment les choses fonctionnent, comment elles doivent fonctionner.

Je vais m'arrêter et je vais demander s'il y a des membres du groupe des opérateurs de registres qui veulent commencer.

Il y a des questions courantes auxquelles nous faisons face, même cette semaine — plus d'une question d'ailleurs — qui ont soulevé des préoccupations, des inquiétudes : la relation du GAC avec le reste de la communauté, les décisions prises par le Conseil d'administration ou par le personnel, la communication avec le GAC, que c'est des conseils – ou même moins que des conseils d'ailleurs —, les questions de nouveaux gTLD avec les deux caractères, les chaînes qui sont très réglementées. Nous n'avons pas forcément des plaintes sur ces questions, mais ce serait plutôt une illustration des plus grandes préoccupations.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut poser une question à ce sujet?

CHUCK GOMES :

Merci. Chuck Gomes de VeriSign.

J'aimerais comprendre le processus utilisé par le personnel et le Conseil d'administration, lorsqu'une demande est reçue de la part du GAC. Je comprends qu'il y a un conseil de consensus qui est reçu par le GAC. Les statuts l'expliquent. Quel est le processus qui est utilisé quand il s'agit des communications du GAC? Est-ce que c'est à l'oral, à l'écrit? Est-ce



que c'est basé sur un conseil de consensus, un avis de consensus? Le personnel voit la lettre, arrête le processus? Est-ce que cela a déjà été approuvé? Est-ce que le personnel attend ensuite l'avis du Conseil d'administration?

Y a-t-il un processus en place pour discuter de ces questions? Est-ce que c'est normal que cela fonctionne comme ça?

STEVE CROCKER : Oui. Je vais passer le bâton dans quelques minutes. Mais en attendant, il est important de démêler les sentiments qui sont inclus dans votre question.

Il a disparu?

BRUCE TONKIN : Oui, il appelle un ami.

Chuck, on parle tous en code. Mais est-ce que vous voulez bien élaborer les détails de votre question? De quoi parlez-vous?

CHUCK GOMES : Bruce, oui quand il s'agit des noms de domaines à deux caractères... je suis intéressé par le processus, s'il y en a une en place que vous utilisez pour faire face à des situations telles que celle-ci en particulier.

FADI CHEHADE:

Oui. Le directeur du Conseil d'administration, pas le personnel, reçoit la lettre du GAC avec l'avis qui nous dit qu'ils ont telle ou telle autre préoccupation sur telle ou telle autre question. C'est comme ça que cela fonctionne.



Le président du Conseil d'administration reçoit la lettre. Nous répondons comme quoi nous avons reçu la lettre. Ensuite, le personnel commence à coordonner avec la communauté afin que tout le monde soit au courant que le GAC a une question sur tel ou tel autre sujet.

Nous faisons face à beaucoup de choses similaires, souvent tard d'ailleurs. Donc, quand nous recevons une lettre comme cela, nous essayons de répondre très vite pour régler le problème.

Quand vous parlez des chaînes de catégorie 1 par exemple, nous avons eu des réunions avec beaucoup d'entre vous d'ailleurs – Keith, Jon et d'autres – pour essayer de régler ces problèmes à la base, avant que cela ne devienne plus compliqué.

Donc les problèmes de prédictibilité sont vraiment importants pour moi et pour beaucoup d'entre nous. Je vais faire un commentaire là-dessus en premier.

Je vais revenir vers les opérateurs de registres avec plus de détails sur ce processus. Il y a un processus. Ce n'est pas ad hoc, spécialement avec le GAC.

En général, je voulais dire quelque chose quand même. Ce que j'ai appris hier après avoir écouté le GAC, l'ALAC, surtout les préoccupations sur le problème des chaînes qu'on a soulevé hier... il y a la résolution des questions une fois qu'elles ont été adressées. On rend le système presque instable. Je suis tout à fait au courant de cela. D'ailleurs à cause de vous, parce que vous étiez très sincères et vous m'avez expliqué comment tout cela a n impacts sur vous. Et puis on voyait bien que toutes ces questions revenaient toujours sur la table.



La façon dont nous allons mettre en place nos réunions dans l'avenir, c'est d'essayer, comme dirait-on, de mettre les canaris dans la mine de bonheur, pour pouvoir essayer de régler le problème avant que le problème n'arrive sur la table. Avec l'ALAC, le GAC et les opérateurs de registres.

On entend des commentaires. On se dit quelles sont les questions, quelles sont les préoccupations, qu'est-ce qui se passe ? On se parle aux uns et aux autres, mais on n'essaie pas de comprendre les problèmes ou les questions. Si on faisait ça dès le départ, on aurait pu faire face aux problèmes avant qu'ils n'arrivent sur la table.

Maintenant, le personnel a une obligation et doit créer un espace, diminuer les différences et essayer de résoudre les problèmes avant qu'ils ne deviennent plus importants, plus compliqués, pour pouvoir améliorer la responsabilité et la transparence du système.

Donc, qu'est-ce qu'il faut? C'est éduquer au mieux toutes les parties concernées pour que la prédictibilité du système devienne la raison pour laquelle ICANN existe. On est là pour aider l'industrie. Ira Magaziner nous l'a dit. On a créé cela pour que le système devienne stable et que les gens puissent investir, qu'ils participent à l'industrie, sans avoir à être interrompus parce qu'il y a des questions à résoudre.

Hier, après avoir écouté tout le monde pendant des heures et des heures, nous nous sommes rendu compte que même les meilleures réglementations européennes, par exemple pour protéger les consommateurs sur les opérations actuelles du DNS, ne dépassent pas ce que les opérateurs de registre font maintenant. Ça déjà, on s'est



rendu compte oui, on ne fait pas moins. On est à peu près au même niveau. On n'en fait pas moins qu'avant. Nous faisons les choses un tout petit peu plus rapidement, surtout quand il s'agit de la conformité avec les PICs.

Donc, c'est bien, mais on doit encore faire plus. Bret parlait au GNSO de la participation d'un médiateur. Nous avons discuté de tout cela hier soir, et c'est comme ça qu'on devrait gérer les choses, en allant de l'avant. Nous devons réduire la distance qu'il y a entre nous et le GAC.

KEITH DRAZEK:

Merci, Fadi.

J'ai une file de gens qui veulent parler. Si quelqu'un veut parler, s'il vous plaît, levez la main pour rentrer dans la file.

JEFF NEWMAN:

Jeff Newman.

On avait dit qu'on ne parlerait pas des questions des deux caractères. Mais je pense que vous devez comprendre ce que nous, on a ressenti. Donc, je vais faire un petit historique, parce que je veux que vous vous rendiez compte de ce que nous avons vécu quand il s'agit de la prédictibilité.

En revenant en arrière au début de l'année, beaucoup d'entre nous voulaient publier deux caractères. Ils ont fait cela, ils ont suivi les



règlements. Après avoir fait le RSEP, ils ont vu qu'il n'y avait pas de problème. Donc, ils sont passés à travers la période de commentaires publics pendant au moins six mois, au moins durant deux réunions d'ICANN. Rien n'a été fait là-dessus. Rien n'a été fait pour les opérateurs d'enregistrement pour qu'ils reçoivent un accord. Le GAC en a discuté pendant au moins deux réunions entières. Après la deuxième réunion en octobre de l'année dernière, le GAC nous a dit : « Vous savez? On a discuté cela encore et encore. Nous n'arrivons pas à un consensus sur ce que nous pouvons faire là-dessus. Donc, il n'y a pas d'avis GAC là-dessus ».

Le Conseil d'administration de l'ICANN à L.A. – je pense que c'était le NGPC, je ne me souviens pas... Il y avait donc une résolution qui a été publiée. Il avait été demandé au personnel de mettre en place un processus différent du RSEP, qui devait une fois encore soumettre cela à des commentaires pendant longtemps pour voir s'il y aurait des objections. Et ensuite, ils pourraient aller de l'avant. Donc, encore il y avait déjà six mois qui étaient passés, avec des périodes de commentaires qui avaient été demandées.

Donc, ces opérateurs de registres ont fait « OK, donc maintenant, ce n'est plus le RSEP; il faut que je recommence, que je passe à travers d'autres documents ».

Donc, ces opérateurs de registres sont passés à travers un nouveau processus. Ils ont annulé les anciens documents qu'ils avaient envoyés, recommencé de nouveaux documents. Encore une période de commentaires publics. Maintenant, il y a trente jours qui passent. Il y avait deux ou trois commentaires de deux ou trois gouvernements ici et



là. Pas trop de commentaires reçus. Donc, maintenant, ces opérateurs de registres disent : « Bon, bien c'est bon. Ça fait sept mois, huit mois, neuf mois. Finalement, je vais avoir l'accord final de l'ICANN, pour continuer avec mes deux caractères. Ça fait deux fois que – je suis déjà prêt, je vais faire des enchères et ainsi de suite. Je vais faire des études de marché, je vais commencer à faire mon marketing » et silence pour deux semaines. Après la période de commentaire, deux semaines de silence. Et ensuite, dans ce cours, nous recevons une lettre qui a été envoyée par le président du GAC qui disait qu'il y avait un ou deux gouvernements qui avaient des préoccupations, qui avaient rouvert la – il n'y avait maintenant plus d'avis GAC. Et le personnel, deux-trois jours après nous dit qu'on a interrompu le processus entier. Donc, on doit rediscuter de tout cela avec la communauté, on doit repasser à travers encore un autre avis. Donc, il y a neuf mois, ç'avait déjà été fait. Donc, ensuite, nous avons eu un coup de fil du personnel – vous avez une lettre du GAC – non, pas du GAC, mais du président où il y a deux ou trois gouvernements qui s'étaient plaints. Ils nous disent : « Pourquoi n'avez-vous pas interrompu le processus? ». C'est quelque chose qui aurait dû être compris, disons.

Le GAC avise le Conseil d'administration, pas le personnel. Donc, ça veut dire que la GAC envoie un avis au Conseil d'administration, le Conseil d'administration émet une résolution pour que le personnel arrête le processus. Alors, maintenant, on nous dit : « Il n'y avait pas de résolutions ». Donc, c'est – quand on parle de prévisibilité, c'est de cela qu'on parle. La résolution du Conseil d'Administration est arrivée en octobre après beaucoup de mois de discussions sans avis du GAC. Le GAC envoie une lettre quelques mois après de la part d'un ou deux



gouvernements, alors le personnel interrompt le processus. C'est un problème pour nous au niveau de la prévisibilité. Notre question – on se demande : y'a-t-il une résolution du bureau du Conseil d'administration pour que pour le personnel interrompt le processus ou est-ce que le personnel a interrompu le processus en prévision? Que s'est-il passé? Les sociétés attendent. Il y a des programmes de marketing qui sont mis en place. Et tout cela a été interrompu et nous, nous souffrons à cause de cela.

KEITH DRAZEK:

Merci, Jeff. C'est important, sur ce sujet en particulier – ça illustre très bien une préoccupation qui est importante.

Cherine, vous voulez répondre directement? Il y a Jordyn et Bruce dans la file aussi.

CHERINE CHALABY :

Oui. Je voudrais répondre.

Je comprends tout à fait votre frustration. Une lettre est arrivée du GAC le 26 janvier au Conseil d'administration. Cette lettre a été reçue par le Conseil d'administration. Le personnel a dit tout de suite : « Nous ne pouvons pas ignorer », il est donc sensible de regarder cette lettre. C'est sur l'ordre du jour du Conseil d'administration cette semaine, mercredi. On a dit : « On arrête au moins pendant une dizaine de jours, deux semaines et on va discuter de cela et on donnera des instructions au personnel pour qu'il puisse agir ». Je ne pense pas que ce soit eux qui aient pris la décision de geler le processus. C'est une façon sensible



d'adresser au Conseil d'administration, de lui donner un peu de temps pour qu'on puisse lui dire quoi faire. C'est à l'ordre du jour, cette semaine, mercredi, nous allons discuter de cela et prendre une décision.

KEITH DRAZEK:

Merci, Cherine.

Jeff, il y a d'autres personnes qui attendent pour prendre la parole.

Jordyn, Bruce.

JORDYN BUCHANAN:

Merci, Keith. Cherine, j'ai répondu à une question, mais vous avez parlé de la lettre du 26 janvier. Nous sommes soumis au processus depuis le mois de décembre, et nous pensions qu'il y avait dix jours de délais après la période de commentaires publics. Donc, nous ne sommes pas les seuls. Il semble qu'il y ait beaucoup de demandes après cette lettre du GAC. Je me demande vraiment comment ça se passe.

Une autre question aussi. D'abord, pouvez-vous me répondre sur le délai, Cherine?

KEITH DRAZEK:

Pendant que Cherine pense à sa réponse, on peut passer à la question de Bruce.



BRUCE TONKIN:

Oui. Je voudrais revenir à la question de Chuck sur comment on répond aux avis du GAC. C'est peut-être quelque chose dont nous pouvons améliorer le processus. Nous devons catégoriser les contenus de ce que nous recevons vis-à-vis de ces communications du GAC. Ce n'est pas forcément l'avis du Conseil d'administration, mais un avis personnel. Les avis qui ont à voir avec les lois de chaque pays. Pour moi, ce sont des avis de commentaires publics qui sont valides. Il y a aussi des informations qui pourraient suggérer de nouvelles politiques ou des changements à une politique déjà existante et à mon avis, on devrait y référer cela au GNSO au ASO ou le ccNSO. Donc, quand il s'agit des discussions de politique, ça se passe au niveau des organisations de soutien.

Nous faisons des suggestions pour les mises en application, que ce soit à l'ALAC, aux opérateurs de registres, au GAC. Chacun peut faire des suggestions au niveau des améliorations qui peuvent être faites dans les processus. Par exemple, dans la lettre du GAC, il y avait un avis de mise en application qui était assez directe. Ce genre de choses, tel que faire les listes en ordre alphabétique, des choses que nous pouvons faire, par exemple une page Web destinée aux bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre. Nous allons donc en parler mercredi puisque nous n'avons pas discuté jusqu'à présent...

KEITH DRAZEK:

Merci, Bruce.

Cherine, est-ce que vous voulez répondre?



CHERINE CHALABY : Oui.

KEITH DRAZEK: Akram, pardon.

AKRAM ATALLAH : Oui. Comme on le disait auparavant avec Jeff – en fait, on ne dit pas qu'il va falloir rouvrir ça, etc. Ce qu'on dit, c'est qu'on a reçu la lettre, que l'avis du Conseil d'administration consistait finalement à dire que l'on va mener ce processus conformément à l'avis du GAC. Lorsque la lettre dit que ce n'est pas satisfaisant pour eux, alors il nous faut prendre en considération cela afin de respecter l'avis du GAC et la résolution. Donc, ça figure à notre ordre du jour.

Nous savons que nous allons en discuter avec le Conseil d'administration et j'espère que d'ici demain, nous aurons une réponse pour pouvoir avancer.

KEITH DRAZEK: J'ai Jordyn, Ray, Tim et Jonathan dans la liste des intervenants.

JORDYN BUCHANAN: Je ne sais pas si vous essayez de répondre à la question de ce qui se passe entre – ce qui s'est passé entre le 15 janvier et le 26 janvier. Je crois que Fadi a bien illustré son propos en parlant de dialogues, etc. Mais moi, ce qui m'intrigue, c'est tous ces exemples de choses qui n'ont pas fonctionné comme elles auraient dû. Ce qui m'intéresse, moi, c'est



quel est le modèle d'engagement pour obtenir l'avis du GAC en temps et en heure de sorte qu'on n'ait pas à revoir tout le processus par la suite. Donc, comment le GAC et la communauté dans son ensemble encouragent un petit peu cette participation?

KEITH DRAZEK:

Merci, Jordyn.

Revenons au cœur du problème. Parce qu'il s'agit d'une opportunité pour nous de voir comment améliorer la situation pour ne pas nous retrouver à nouveau dans cette situation. Donc, je ne sais pas qui veut répondre à Jordyn...

J'ai Jeff dans la file...

FADI CHEHADE:

Tu as tout à fait raison. Il faut commencer à réfléchir à la manière d'essayer d'anticiper ces choses dès le départ. L'une de ces manières, c'est de voir que nous, on a un nouveau leadership au GAC qui, à vrai dire, est tout à fait différent. De fait, hier, nous nous sommes réunis avec les vice-présidents sortants et la nouvelle équipe. L'un des vice-présidents sortants a dit qu'il y avait un réel changement avec la nouvelle équipe. Donc, très honnêtement, on veut tirer parti de cela. Il y a un nouveau leader avec cinq vice-présidents très actifs qui est sur un pied d'égalité, ce président avec ces vice-présidents. Nous avons toute l'équipe derrière qui soutient le GAC et une personne qui parle directement avec eux pour leur dire : « Voilà. Ça, c'est réglé et ça, on doit commencer à le régler ». Il faut que nous soyons à même de les



informer aussitôt que possible. On ne peut pas avoir 149 gouvernements sans voir ce leadership du GAC. Il faut qu'il y ait une continuité. Ça, c'est vraiment efficace. Et notre niveau d'engagement avec le GAC a diamétralement changé. Donc, on va faire de notre possible pour les soutenir le mieux que l'on peut.

KEITH DRAZEK:

Merci, Fadi.

Ray?

RAY PLZAK:

Jeff a d'abord évoqué le fait que cette lettre ne provient pas du GAC. Ce n'est pas un avis du GAC. Si vous lisez cette lettre, vous verrez que cette lettre provient du président du GAC et qu'elle fait référence à un certain nombre de membres non identifiées. Mais il y a cinq ans, j'étais coprésident à l'époque d'un comité de révision des relations entre le GAC et le Conseil d'administration et on parlait justement ce que sont les avis du GAC. Et après 20 ou 30 minutes de discussion, on n'a pas eu de réponses. Mais on a passé du temps à essayer de comprendre ce qu'étaient les avis du GAC. Malheureusement, on revient aujourd'hui au raccourci qui consiste à dire qu'il faut obtenir les avis du GAC. Dans ce cas-là, ce n'était pas un avis du GAC. Fadi a raison en disant qu'il faut identifier ce processus. L'une des choses importantes que doit faire le Conseil d'administration, c'est de faire comprendre au GAC ce qui est impliqué lorsqu'un certain nombre de membres non identifiés soulèvent un problème. Parce que si ce n'est pas le sentiment du GAC,



alors quel est le sens de cette lettre qui veut informer les membres du Conseil d'administration?

Ce ne sont pas des états individuels. Si on laisse des états non identifiés individuels soulever un problème, quel qu'il soit, alors on fait tout un foin pour rien finalement.

KEITH DRAZEK:

Merci beaucoup, Ray.

Je vois qu'il y a beaucoup de personnes qui veulent intervenir. Peut-être qu'il y a une réaction à ce que vous venez de dire...

Cherine et Gonzalo.

CHERINE CHALABY :

Je voulais, moi aussi, rejoindre ce que vient de dire Ray. D'abord, il y a les avis clairs qui sont consensuels et on sait quoi en faire. Lorsque l'on reçoit une lettre qui démontre certaines préoccupations d'une poignée de gouvernements, c'est très difficile pour nous de réagir à cette lettre comme on le fait avec un avis. On doit traiter cette lettre, comme on le fait avec toutes les autres, de manière sérieuse, qu'elle provienne du GAC, d'une organisation de soutien ou d'un comité consultatif. Conformément au statut, c'est clair. On sait quoi faire avec un avis. Dans le cas d'autres choses, c'est différent. Et je veux reprendre exactement ce que vient de dire Ray. Je suis tout à fait d'accord.



KEITH DRAZEK: Merci, Cherine.

Gonzalo?

GONZALO NAVARRO : Merci beaucoup. Je suis d'accord avec Cherine et Ray. C'est un problème. Comme vous le savez, ça fait longtemps qu'on travaille avec le GAC et je suis pratiquement sûr que lorsque le GAC veut élaborer des avis, il sait exactement ce que sont des avis. Donc, je pense que nous sommes d'accord avec vous, avec les préoccupations que vous avez exprimées, nous allons travailler là-dessus. Cela étant dit, nous allons traiter en temps opportun cette lettre, mais j'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un avis du GAC et on ne devrait pas continuer à légitimer ce genre de comportement parce que ça n'aide pas à comprendre clairement l'environnement qui est le nôtre.

KEITH DRAZEK: Merci beaucoup, Gonzalo. Tim.

TIM MCGINNIS: Jeff a raison, bien sûr. Mais Ray a mis le doigt sur le problème. Il ne s'agit pas simplement de ce problème – ça s'est produit déjà par le passé et ça s'est produit dans ces où des gens qui ne sont pas du GAC ou qui ne représentent pas le gouvernement ont écrit au président sans aucune – au président du Conseil d'administration ou au personnel, et a congelé un processus.



Ça s'est produit à plusieurs reprises que le personnel travaille de telle ou telle manière. Maintenant que je travaille pour les opérateurs de registres, je vois que ça s'est produit plusieurs fois et moi, je n'ai pas confiance pour soutenir l'idée. Et pour moi, la question clé, c'est celle de la responsabilité.

KEITH DRAZEK: J'ai Jonathan puis Jeff.

JONATHAN ROBINSON: Je crois que Keith a mis le doigt, comme d'habitude, sur le problème. Celui de l'avis du GAC. Le problème, maintenant, c'est de communiquer avec eux pour qu'ils comprennent bien ce que vous faites.

Ma question sera la suivante : est-ce que le Conseil d'administration est suffisamment en contact avec le GAC pour leur faire comprendre que cela ne va pas marcher? J'ai été encouragé – je me suis senti encouragé parce qu'a dit Fadi. C'est très positif. Je pense que dans une certaine mesure, j'aurais tendance à être d'accord avec l'orateur qui m'a précédé par rapport à l'intégrité du modèle qui engendre l'intégrité du modèle et engendre une confiance mutuelle. Donc, j'ai l'impression qu'il y a une formule magique pour [peu clair 0 :49 :48]. Il s'agit simplement de l'appréhender. En tous cas, cette opportunité existe, il suffit de la saisir.

KEITH DRAZEK: Merci, Jonathan. Je crois que Jeff a baissé la main. Jon?



JON NEVETT :

Un petit commentaire sur cette question des deux caractères. Je crois qu'il y a ici un problème par rapport au veto des membres individuels du GAC lorsque ce processus passe à la période de commentaires publics. Lorsqu'on dit que les opérateurs de registres individuels veulent délivrer des noms de domaine à deux caractères, les gouvernements disent : « Voilà. Je m'y oppose », alors qu'allons-nous faire? Aujourd'hui, on a l'air dire que cela – qu'ils vont s'opposer aux « i-t ». Donc, s'ils s'y opposent, qu'est-ce que va faire l'ICANN au niveau individuel? Ensuite, est-ce que tous les pays vont s'y opposer et mettre leur veto? Certaines fois, les avis de pays individuels ou de régions individuels nous freinent. Et je vous invite à y réfléchir, à réfléchir au fait de dire : « Bon, ben parfois, il est bon de dire "non", ce n'est pas vrai, ce n'est pas comme ça, les choses ne sont pas comme ça ».

KEITH DRAZEK:

Merci, Jon. J'ai Cherine et puis Tim encore.

CHERINE CHALABY :

Pour revenir sur ce que vient de dire Jon. Il y a deux cas de figure ici, Jon. Un cas de figure lorsque l'on reçoit une lettre directement d'un gouvernement. On y réagit vite et la plupart du temps – à moins que ce soit quelque chose de raisonnable – on le repousse. Lorsqu'il s'agit d'une lettre du GAC – je vais vous lire la dernière phrase. Le GAC nous dit : « Nous demandons un gel des demandes de résolutions ». La lettre dite bien « NOUS demandons », même s'il ne s'agit pas d'un avis. Donc, vous voulez de la prévisibilité dans ce processus. Soyez assurés que nous aussi. Et c'est très difficile de siéger au Conseil d'administration. Et pour



nous, c'est très difficile aussi parce que nous voulons vous garantir, vous fournir cette prévisibilité et ensuite, on reçoit ce genre de lettre. On ne peut pas la laisser de côté, l'ignorer. Si cette lettre n'a pas de sens, alors on la rejette. Mais sachez qu'on a autant besoin de cette prévisibilité que vous.

KEITH DRAZEK: Merci beaucoup, Cherine. Tim.

TIM MCGINNIS: John m'a rappelé une des choses que je voulais dire. En octobre, on a dit que la communication du Conseil d'administration concernant notre opposition au fait de changer les seuils de vote pour devenir un avis du GAC... vous vous en souvenez...?

Ce qu'on vous demande, c'est de rejeter cette lettre du GAC en vous opposant à ce seuil. Dans ce cas de figure, vous avez utilisé le terme « raisonnable ». Oui, c'est peut-être raisonnable, mais est-ce que c'est approprié? Je ne crois pas. D'après mon expérience, je peux vous dire que si j'avais gelé un processus qui provenait de la communauté et sur lequel nous étions tous tombés d'accord, alors j'aurais été dans de sales draps. J'aurais été viré, tout simplement. Vous dites que vous prenez les choses au sérieux, oui, mais il n'y a rien de fait. Or, nous, ce qu'on vous demande, c'est d'agir. Et ce processus va se poursuivre jusqu'à ce qu'il y ait un avis par l'intermédiaire du Conseil d'administration.



KEITH DRAZEK: Merci, Tim. Je vais prendre une seconde pour dire clairement que le groupe des représentants des opérateurs de registres respecte totalement le rôle du GAC. Et cela a été clairement démontré par tous les avis du GAC qui ont été acceptés, qui ont donné lieu à des accords contractuels, des obligations contractuelles. Je pense que la clé, ici, c'est qu'il faille que nous ayons tous un processus de prévisibilité. Et comme on l'a dit auparavant, il faut s'assurer que les comportements sont pérennes. Dans tous nos groupes au sein de notre communauté, ils ont le sentiment que c'est quelque chose de récurrent parce qu'on le permet. Donc, on va suivre les processus et on a tous besoin de cette prévisibilité. Merci, Fadi, vous avez la parole.

FADI CHEHADE: Je voulais simplement dire que je ne suis pas d'accord avec monsieur... je ne me souviens plus de votre nom...

TIM MCGINNIS: Tim.

FADI CHEHADE: Tim. Je ne suis pas d'accord avec le fait de dire que le personnel arrête le processus. Parce que ce n'est pas le cas. Notre président reçoit une lettre du GAC. Quel est notre rôle? Y répondre! Vous venez de le dire, on ne devrait pas prendre d'action jusqu'à ce que nous ayons pris une décision par rapport à cette lettre. Ça fait quelques jours qu'on a reçu cette lettre et on se réunit mercredi. Ça fait une demi-heure qu'on en parle! Mais c'est la chose à faire. Il faut prendre une décision. On n'a



pas gelé ce processus. Ne prenez pas comme argument cette situation pour extrapoler les choses. On reçoit des lettres de votre part, de la GNSO; on ne les ignore pas, on y répond. C'est la même chose. Ce n'est pas simplement parce que ça vient du GAC. On fait la même chose avec tout le monde.

Moi, je suis du monde de l'entreprise et je sais ce que cela veut dire lorsqu'on est frustré. Je peux vous assurer que je le comprends. Mais en même temps, je ne peux pas ignorer cette lettre, et je ne peux pas – d'ailleurs, on devrait savoir que lorsqu'un nouveau président du GAC nous envoie ce genre de lettre, ça pourrait être tout à fait un canari dans la mine à charbon. Est-ce qu'il s'agit d'une question qui va donner lieu à un grand communiqué du GAC? C'est important de voir – c'est une bonne chose que le GAC nous écrit. Je ne vais pas suspendre le programme pendant sept ou huit semaines, mais on a besoin d'obtenir un avis et de voir quelle décision on va prendre.

KEITH DRAZEK: Merci beaucoup, Fadi. Reg?

TIM MCGINNIS: Je voulais me faire écho de Ray. Lorsqu'il n'y a aucune direction de la part du Conseil d'administration, c'est difficile. Ce n'est pas la première fois que ça se produit cette année. Dans le domaine des soins de santé, de la pharmacie, nous sommes liés aux TLDs. Maintenant, il n'y a pas d'avis du GAC : c'est une lettre du GAC. Donc, ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas la première fois que ça se produit. Je sais que vous le prenez au sérieux et vous faites bien de le prendre au sérieux, mais ça



ne veut pas dire que vous devez interrompre le processus dont Jeff a parlé parce que – nous, on fait des prévisions et des planifications là-dessus.

KEITH DRAZEK: Merci, Tim. Reg.

REG LEVY : Je voulais simplement souligner ce qui vient d'être dit pour dire que le personnel a pris une décision avant de recevoir cette lettre et ça, c'est frappant. Et si cela ne s'était pas produit le 26 janvier, on ne serait pas tous ici aussi frustrés. Lorsque Fadi dit – lorsqu'il s'agit d'un exemple, il ne s'agit pas d'extrapoler. Lorsqu'on essaie d'être plus spécifique, on nous dit d'être plus généraux. Voilà un exemple. Avant de recevoir une lettre qui pourrait ou ne pourrait pas avoir résolu le problème, alors on dit que le personnel agit bon gré mal gré, mais en tous cas, c'est notre sentiment parce qu'il n'y a aucune transparence, c'est notre sentiment.

KEITH DRAZEK: Merci, Reg. Je voulais essayer de dire que c'est un exemple qui illustre un défi plus grand que nous devons relever qui consiste à travailler ensemble au cours de prochains mois pour nous assurer que nous améliorons la confiance et la prévisibilité. J'en resterais là. Je ne sais pas si Steve ou Fadi veulent avoir le dernier mot là-dessus. Mais avant même d'arriver à Singapour, j'ai noté qu'il y avait des questions à poser à la communauté, d'abord par Fadi, quelles allaient être les perspectives positives pour 2015, quelles allaient les risques potentiels pour



l'organisation et je crois qu'on n'a pas de liste ou de réponse claire à ces deux questions, mais nous sommes très intéressés par ce dialogue. Je crois qu'il s'agit de deux questions très importantes qui méritent toute notre attention, toute notre énergie et nous allons revenir vers vous avec des réponses à ces questions. Nous avons encore quelques minutes et j'aimerais peut-être écouter ce que l'un des membres du Conseil d'administration aimerait répondre à cela et pour nous aider à réfléchir à tout cela.

À quoi ressemblerait l'ICANN en 2015 et quels seraient les risques pour l'entreprise? On peut en parler une autre fois si c'est nécessaire.

On pourrait peut-être terminer cinq minutes plus tôt, ce serait vraiment un gros changement.

STEVE CROCKER:

Quand il s'agit des tests de prévisibilité, évidemment – le mot du moment, c'est donc « prévisibilité ». Un certain niveau de compréhension de comment les choses fonctionnent, je pense que ce serait utile pour tout le monde. Pour savoir à quoi l'ICANN va ressembler, je pense qu'on pourrait parler de réduction dans tous les domaines qui étaient incertains dans le passé. Je suppose que ça va être un processus compliqué parce qu'il n'y a pas une solution simple, une formule simple. Tout ne sera pas automatiquement prévisible. Ce sont de vrais problèmes. Des problèmes mondiaux. Il y a une évolution dans le processus en général. Je pense que la réponse à votre question serait que les choses fonctionneraient plus facilement, qu'il y aurait plus de prévisibilité et que tout soit plus clair. Toutes les questions qui sont



soulevées nous aideraient à créer un meilleur fonctionnement pour qu'on puisse mieux comprendre les nouvelles questions. Nous espérons – nous nous attendons à faire des progrès dans ce sens-là et pour que l'on puisse avoir une attitude bien plus positive à l'avenir pour pouvoir passer à travers toutes ces épreuves.

Je ne veux pas éviter de parler de ces questions, mais c'est important de garder une perspective à long terme et nous sommes surtout personnels sur les groupes multipartites et surtout le GAC et certainement le Conseil d'administration. Nous sommes engagés à faire toutes ces améliorations.

KEITH DRAZEK:

Ray.

RAY PLZAK:

Merci, Keith. Les meilleures améliorations que nous pourrions faire, c'est de nous asseoir et de discuter du comment nous faisons nos affaires, comment nous gérons nos affaires. Si nous le faisons d'une meilleure manière, nous aurons plus de prévisibilité, plus de transparence, plus de responsabilités — et nous démontrerons une meilleure responsabilité. Nous devons mieux comprendre comment nous allons fonctionner. Nous devons permettre cette prévisibilité, cette transparence et cette responsabilité. Et le problème est que nous continuons de trouver, de mettre en place des processus qui sont définis très rapidement, de nouvelles procédures, et nous n'avons même pas le temps de faire fonctionner ces processus. Nous avons des voies rapides et nous créons d'autres processus pour faire la même



chose. Ce sont des règles du treizième siècle! Ce sont des règles byzantines! Nous devons améliorer cela.

KEITH DRAZEK: Merci, Ray. Bret? Merci.

BRETT FAUSETT: Je pense que Ray a raison. C'est une chose avec laquelle nous parlons avec le GAC. Le GAC a un processus moins rigoureux à suivre. Si vous regardez le *modus operandi*, ils ne sont pas – on ne leur demande pas de faire des rapports. Ils travaillent durant les réunions de l'ICANN, ils ne travaillent pas tellement entre les réunions. Les choses qui sont faites durant les réunions de l'ICANN... Donc, quand on parle de prévisibilité du processus, j'espère que nous pourrions recommander au GAC qu'il faudrait qu'ils adoptent des principes opérationnels qui soient plus rigoureux et qu'il y aurait – qu'ils exercent des règlements un petit peu plus rigoureux que ceux qui sont déjà en place.

KEITH DRAZEK: D'autres opinions avant que nous terminions cette session? Parce que nous sommes au bout de notre temps réglementaire.

Donc, merci beaucoup. C'est une réunion que nous apprécions avec les représentants des bureaux de registres. Nous avons eu une bonne conversation. Merci.

[APPLAUDISSEMENTS]

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

